

Pas de permanences les jours fériés  
(14 juillet – 15 août – 1<sup>er</sup> novembre – 11 novembre).

Nos services seront fermés le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.  
Il n'y aura pas de permanence ces jours là.

Rendez-vous :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique « Contact et RDV » en haut de la page d'accueil
- depuis l'espace particulier
- auprès du France Services ou la mairie

Liste des offres de service :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales ;
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus ;
- 4 - Gérer son prélèvement à la source ;
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux) ;
- 7 - Faire une réclamation contentieuse ;
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
- 9 - Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes) ;
- 10 - Acheter des timbres fiscaux en ligne ;
- 11 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement ;
- 12 - Obtenir un bordereau de situation ;
- 13 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Direction Départementale des Finances Publiques  
de Haute-Loire  
Juillet 2022



# Permanences



assurées par un agent des  
Finances Publiques

## ✓ SAINT DIDIER-EN-VELAY : 4<sup>eme</sup> lundi du mois

Mairie, 2 boulevard de Pélissac  
9h-12h / 13h30-16h30

Permanence supplémentaire : **le mercredi 14 septembre**

## ✓ SAINT JUST MALMONT : 2<sup>eme</sup> mardi du mois

France Services, 8 place Moulin-Prugnat  
9h-12h / 13h30-16h30

(France Services fermée le mardi 9 septembre après-midi)

Permanence supplémentaire : **le mardi 27 septembre**

## ✓ MONISTROL SUR LOIRE : mercredis matins et vendredis matins

Service de Gestion Comptable, 13 quartier des Roches  
8h30-12h

(Service de Gestion Comptable ouvert de 8h30 à 12h du lundi au vendredi)



**PAIEMENT DE  
PROXIMITÉ**



Partenaire agréé  
de la direction générale  
des Finances publiques

## Buralistes agréés

Pour payer vos factures locales contenant un QR code, vous pouvez aller chez un buraliste agréé.  
Paiement possible en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire.

### Liste des buralistes agréés :

- ◆ **LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE**  
La P'tite Escalé, 35 avenue de la Semène
- ◆ **PONT SALOMON**  
Bar de l'avenue, 4 rue de la gare
- ◆ **SAINT FERREOL D'AUROURE**  
Le San Ferrois, place de l'église
- ◆ **SAINT JUST MALMONT**  
Aux Bonnes Nouvelles, 10 place Marie-Louise Deguillaume
- ◆ **SAINT DIDIER EN VELAY**  
L'Echo de la Toune, 11 rue de la République
- ◆ **FIRMINY**
  - Le Flash, 9 place du marché
  - Le Longchamp, 101 rue Jean Jaurès
  - Tabac, 73 rue Jean Jaurès
  - Le Chiquito, 26 rue Jean Jaurès
  - Le Fétiche, 1 place du Mail